

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

fondé en 1799.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	10 50	5 50
France et Allemagne	36	18 50	9 50
Italie	30	15 50	8 —

PRIX DES ANNONCES :

20 cent. la ligne pour la Suisse.
25 cent. ou 2 sgr. 7 kr. pour l'Etranger.

REDICTION ET ADMINISTRATION
rue du Pré, 33, LAUSANNE

N° 102. — DIMANCHE 30 AVRIL 1871.

ANNONCES : Haasenstein et Vogler, Agence de publicité
place Saint-François, 8, Lausanne, ou à GENEVE, Bâle, Zurich
(Saint-Gall), Francforts/M., Stuttgart, etc.

Lausanne, le 29 avril 1871.

BULLETIN

Tout fait prévoir que l'attaque de Paris par les troupes de Versailles entrera prochainement dans une nouvelle phase. La position des insurgés, dit l'*International*, ne sera bientôt plus tenable en dehors des remparts; et aux sorties et aux combats de la banlieue, doivent succéder le bombardement de l'enceinte et la bataille des rues.

La prise d'Asnières entraîne pour les insurgés la perte de toutes leurs positions en dehors de la ville. Après Levallois et Clichy, Sablonville ne peut tarder à être évacué, et le bois de Boulogne aura bientôt le même sort.

Evidemment les généraux de la Commune vont se concentrer derrière leurs fortifications et se tenir sur la défensive, créant ainsi de nouveaux obstacles à la solution à main armée; car, on ne peut se le dissimuler, l'entrée par la brèche ou par une des portes ne pourra s'effectuer qu'après de grands efforts, qu'au moyen d'ouvrages qui demandent du temps, et au prix de beaucoup de sacrifices.

Arrivée à ce premier résultat, qui est sans doute le plus important, l'armée de Versailles se trouvera en présence de formidables barricades, qu'il faudra emporter les uns après les autres. La bataille s'engagera sur plusieurs points, et, si nous nous rappelons les massacres des journées de juin 1848, nous devons craindre de bien grands désastres, car aujourd'hui les insurgés sont plus aguerris, mieux armés, mieux dirigés, et maîtres de toute la ville.

Le dernier acte de ce drame sera donc le plus terrible, surtout si, comme on le prétend, plusieurs rues et places de Paris sont minées et semées de torpilles.

Les batteries du fort d'Issy ne répondent presque plus, nous dit une dépêche de Versailles du 28, et les travaux d'approche se poursuivent activement. Un détachement d'insurgés a été mis en déroute aux Hautes-Bruyères, et la porte Maillot tombe en ruines sous une grêle de boulets.

Malgré la perspective d'un écrasement prochain, la Commune ne s'émeut guère et signe imperturbablement les décrets les plus insensés.

Ainsi elle vient d'ordonner la démolition de la chapelle élevée à la mémoire du général Bria, assassiné dans les journées de juin. Un arrêté du 27 avril somme également les compagnies de chemin de fer du Nord, de l'Est, d'Orléans et de Lyon, de verser dans la caisse de l'hôtel de ville — et cela dans le terme de quarante-huit heures — la somme de deux millions.

La Commune se félicite aussi d'avoir été reconnue par le gouvernement de l'Equateur et les

autres envoyés de l'Amérique du Sud. Elle oublie qu'Orélie-Antoine I^{er}, roi d'Araucanie, Français de cœur, et Patagon par vocation, a encore mieux fait que de la reconnaître, puisqu'il se propose de l'adopter pour ses sauvages.

La question monarchique soulevée à la suite du discours de M. Thiers par le député légitimiste M. de Kerdrel, a jouée de malheur. Les récriminations violentes de la gauche, les interruptions du centre et même d'une partie de la droite de l'Assemblée, ont démontré la répulsion que soulevait, à cette heure sanglante, une question aussi inopportune.

Les lettres de Bucharest, dit le Nord, expriment des présomptions de plus en plus favorables sur les résultats des prochaines élections. Le parti conservateur aura, selon toute probabilité, la majorité à la nouvelle Chambre. Cette majorité sera assez forte pour voter le budget et les lois financières indispensables pour sauver le pays de la banqueroute. Mais il est moins certain qu'elle le soit assez pour introduire dans la Constitution certaines modifications destinées à augmenter la force du pouvoir central, et à rétablir d'une façon durable dans les Principautés l'ordre et la sécurité. Tout changement à la Constitution a besoin de l'approbation des deux tiers au moins des membres de l'Assemblée.

Le nouvel agent diplomatique des Etats-Unis à Bucharest a été reçu dernièrement par le prince Charles, auquel il a remis une lettre du président Grant. M. Peixotto, — c'est le nom de cet agent, — est de religion israélite, et dans l'allocation qu'il a adressée à l'hospodar, il a insisté notamment sur la nécessité du respect absolu de la liberté de conscience. On sait d'ailleurs que les excès commis à différentes reprises en Roumanie contre les israélites, ont été singulièrement exagérés par la presse local et étrangère, et que ces excès ont des causes plutôt sociales que religieuses.

En Angleterre on est encore tout aux allumettes qui ont failli mettre le feu au viel édifice parlementaire. L'impôt en question a finalement été repoussé par le Parlement qui, pour combler le déficit, a recouru à une nouvelle imposition sur le revenu.

La presse allemande s'occupe vivement du discours du prince Bismark concernant la situation présente de la France.

L'impression générale est que le langage du chancelier exprime une défiance peu déguisée à l'égard des intentions du gouvernement de M. Thiers et qu'il fait entrevoir l'éventualité d'un accord entre celui-ci et la Commune, qui serait naturellement dirigé contre l'Allemagne. C'est pour le gouvernement allemand une raison de plus de garder une attitude d'observation et de n'intervenir en faveur ni de l'un ni de l'autre belligérant. Ce qui ressort le plus clairement des

exagérée.

Après une demi-heure de causerie dans laquelle il put apprécier le mérite de Baptistin et son savoir réel :

— Savez-vous ce qui vous manque? lui dit-il, des relations. Sans cela, vous pourrez être un puits de science; mais vous ne réussirez jamais. A quoi sert le savoir, si ce n'est pour rayonner autour de soi? à quoi bon l'esprit si ce n'est pour briller dans le monde? Vous allez me dire que vous jouissez de vos conquêtes intellectuelles, seul, au coin de votre feu, et que vous n'avez besoin de personne... Erreur! erreur profonde. Jusqu'à présent, vous avez étudié; vous produirez quelque jour, c'est inévitable. Il vous faudra alors un éditeur, et ce n'est pas chose facile. Pour en arriver là, il faut voir les salons, saisir toutes les occasions de causer avec les hommes supérieurs de l'époque; vous y apprendrez plus qu'à pâlir sur des livres pendant un demi-siècle; vous y apprendrez surtout la science du savoir-faire. Croyez-en une vieille expérience, ne vous fatiguez ni des démarches infructueuses auprès des journalistes, ni de l'accueil dédaigneux d'un grand éditeur. Voyez les choses ce qu'elles sont : le livre qui a pris quinze ans de notre vie et qui nous coûte souvent notre santé n'est, pour celui-ci, qu'une affaire bonne, médiocre ou mauvaise. Vendra-t-il ou ne vendra-t-il pas votre œuvre, qui représente pour lui des capitaux à risquer? c'est la seule question qui le préoccupe; et souvent, hélas! plus le livre est beau, moins il a de chances d'être vendu. L'homme supérieur s'élève au-dessus des masses; il faut, pour l'apprécier, beaucoup de temps et de savoir. On ne prend

déclarations de M. de Bismark, c'est qu'il n'est pas satisfait de la marche des négociations de Bruxelles pour la paix définitive et qu'il semble rejeter la responsabilité de ces retards sur le gouvernement français. Toujours est-il, et la presse ministérielle l'indique suffisamment, que les Allemands ne reculeront pas d'un pas en France avant que la paix soit conclue et ratifiée.

Il paraît que l'incorporation de Lauenbourg dans le royaume prussien n'est pas aussi proche que l'annonçaient les journaux. La Diète du duché, qui s'est réunie le 28, n'est pas saisie d'une proposition directe d'annexion, mais, comme le fait remarquer la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de plusieurs questions qui se rattachent à l'incorporation éventuelle. Il est donc entendu, si nous comprenons bien la feuille ministérielle de Berlin, que la Diète lauenbourgeoise sera appelée, non pas à consommer, mais provisoirement à préparer la fusion future du duché avec la monarchie prussienne.

Une dépêche importante du gouvernement chinois aux ministres étrangers demande l'abolition des écoles de jeunes filles, ainsi que de l'enseignement contre Confucius et les doctrines religieuses de la Chine.

En outre, les missionnaires, excepté ceux des ports indiqués dans les traités, seront considérés comme sujets chinois; il devrait être interdit aux femmes d'assister au service divin.

Si des massacres ultérieurs ont encore lieu, il n'y aura aucune compensation; seulement, les meurtriers actuels de Peiho seront condamnés.

Les réponses des ministres n'ont pas été publiées.

Voici le décret relatif à l'expropriation forcée des absents de Paris :

La Commune de Paris,

Considérant qu'il est de son devoir de fournir le logement aux victimes du second bombardement de Paris, et considérant qu'il y a urgence,

Décète :

Art. 1^{er}. — Réquisition est faite de tous les appartements vacants.

Art. 2. — Les logements seront mis à la disposition des habitants des quartiers bombardés au fur et à mesure des demandes.

Art. 3. — La prise en possession devra être précédée d'un état des lieux, dont copie sera délivrée aux représentants des possesseurs en fait. Il sera également apposé les scellés sur tous les meubles contenant des objets portatifs.

Art. 4. Les municipalités sont chargées de l'exécution immédiate du présent décret. Elles devront, en outre, dans la mesure du possible, faciliter les moyens de déménagement aux citoyens qui en feront les demandes.

pas cette peine, à moins cependant qu'un critique influent ne donne l'éveil au public. Or, si vous pouvez vous présenter à l'éditeur avec un journaliste qui vous aura promis son appui, vous serez certain de réussir, car vous apporterez avec vous la publicité sans laquelle toute œuvre est morte en naissant.

— Merci, monsieur, dit Baptistin en prenant son chapeau avec un mouvement fébrile, je préfère rester pauvre et obscur.

— Mais, alors... à quoi bon écrire? écrire à perpétuité, pour souffrir à perpétuité et risquer de n'être jamais lu ni connu, c'est triste.

— Selon les caractères, dit Baptistin : l'étude pour l'étude et le bonheur qu'elle donne est encore une bonne chose. Il ne s'agit que de savoir se priver de quelques jouissances matérielles; je le saurai, je le sais déjà. Ce n'est pas là de la souffrance.

— L'entretien finit sur ces derniers mots. Baptistin se retira un peu désillusionné, sans doute, mais non découragé.

Dans la même soirée, il reprit sa lampe fumeuse, ses bouquins, sa chaise de paille et sa peau d'ours.

VII.

Cependant, sa nuit fut agitée. Il repassait dans sa mémoire tout ce que lui avait dit de très-bonne foi l'homme célèbre auquel l'avait adressé M. d'Hervey; il se demandait s'il ne ferait pas mieux de suivre ses conseils, de surmonter son dégoût pour le monde, et de prendre une autre voie; il fut même sur le point de céder à ces inspirations de la nuit qui aplanis-

On mande de Paris au *Daily-News* :

« Toutes les boutiques de vins et de liqueurs ont été fermées et la vente des liqueurs aux soldats est défendue. Le sommet du grand Opéra est toujours encombré de spectateurs qui veulent voir le combat annoncé.

» Le Champ-de-Mars et le parc Monceaux vont former des camps d'instruction pour les gardes nationaux. Les munitions et les provisions continuent à arriver à Levallois, mais la position devient plus faible d'heure en heure.

» Dimanche, huit cents personnes étaient sans travail par suite de la suppression du *Bien public*, de la *Cloche*, du *Soir* et de l'*Opinion nationale*.

Le général Faidherbe est attendu à Versailles.

Il est sévèrement interdit aux habitants de monter sur les toits dans l'avenue Uhrich et dans celle de la Grande Armée. On a arrêté, ces jours derniers, des personnes qui faisaient des signaux au Mont-Valérien.

Des gardes nationaux sont postés au haut de l'Arc-de-Triomphe, avec ordre de tirer sur tous ceux qui se montrent sur les toits des maisons voisines.

Le Comité central et le général Cluseret sont en guerre ouverte. Le Comité accuse le général d'être un bonapartiste déguisé, et il menace de l'arrêter.

175,000 francs ont été saisis dans l'église de Saint-Philippe-sur-Roule sur les ordres de la Commune.

On écrit de Paris au *Times*, le 25 au soir :

« L'armistice a commencé nominalelement ce matin, à neuf heures. Mais, après cette heure (au temps de Paris), des bombes tombaient encore près de l'Arc-de-Triomphe, ce qui excitait fortement l'indignation des Parisiens. Je passai par la porte des Ternes et vis qu'elle était vivement bombardée. Pourtant, il n'y avait aucune brèche. L'avenue et les rues voisines avaient terriblement souffert. Plusieurs maisons sont en ruines.

» A Neuilly, la population se tenait en foule, surtout les femmes et les enfants, sous les portes cochères, après trois semaines passées en captivité dans leurs demeures et dans leurs caves.

» Dans l'avenue Foy, je me trouvai devant une barricade des Versaillais faisant face à une barricade des communistes, à 500 mètres de distance. L'officier commandant disait qu'il n'avait reçu aucun avis de l'armistice et qu'il était, par conséquent, en droit de continuer le feu. Néanmoins il nous laissa passer pour gagner la plus prochaine ambulance.

» Là nous trouvâmes un prêtre qui nous conduisit dans une maison voisine parmi les ruines de laquelle gisaient plusieurs cadavres de gardes nationaux à l'état de décomposition. La maison, criblée de boulets, était presque démolie.

» On a retiré des caves des personnes au-dessus de la tête desquelles avait eu lieu toute la

sent toutes les difficultés; mais quand il fut bien éveillé, habillé et prêt à sortir, le courage lui manqua de nouveau, et il se remit à ce travail sans trêve et sans fin, qu'il n'interrompit que pour aller entendre les cours publics les plus courus.

Dans ce trajet quotidien, il avait remarqué et lu avec attention, près des portes de la vieille Sorbonne, une affiche donnant la matière des prix proposés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; une idée subite avait illuminé son front : il avait cru voir sa fortune écrite sur ces murs noirs ruisselants d'humidité.

Il avait longtemps étudié dans le silence de ses nuits la question proposée, et en rentrant il bouleversa son cabinet pour retrouver les éléments épars de son travail. Il coordonna ses notes, les reprit une à une, les compara aux termes de la question qu'il avait textuellement copiée, et après avoir vu les points sur lesquels il devait insister et qui lui manquaient, il se remit au travail avec ardeur. Les jours et les nuits passaient comme une ombre; le sommeil l'accablait-il à la longue, il se couchait tout habillé sur son lit et dormait quelques heures; puis, il s'éveillait plus dispos, retrouvait sa lampe allumée, sa peau d'ours et sa plume encore humide, et se remettait à l'ouvrage.

Son travail fini et soigneusement recopié de sa plus belle écriture, il le porta lui-même au secrétariat de l'Institut... et n'y songea plus.

Il retourna alors entendre les leçons de ses professeurs chéris, qu'il avait momentanément abandonnés, et reprit ses anciennes études.

(A suivre.)

FEUILLETON

UNE RÉVOLUTION

NOUVELLE.

Ce fut là sa vie pendant quinze mois, sans se lier intimement avec aucun des auditeurs qu'il voyait constamment à ses côtés. Mais de nouveau ses ressources s'épuisaient; il se souvint alors d'une vieille lettre de recommandation que lui avait donné le comte d'Hervey en arrivant à Paris et dont il n'avait pu encore se décider à profiter.

Un matin, après une nuit d'insomnie, pendant laquelle il s'était demandé si sa vie se passerait à compulsiver de vieux livres sans en tirer d'autre profit que le charme de l'étude; il prit son courage à deux mains, sortit de sa commode un habit noir qui avait déjà plusieurs années de date; brossa longtemps son chapeau pour lui rendre un peu de lustre; cira lui-même ses chaussures, et se dirigea vers la rue de la Harpe.

L'homme de lettres éminent, sous le patronage duquel le comte avait tenu à le mettre, avait déjà des cheveux blancs; il reçut avec courtoisie la lettre posthume de M. d'Hervey, et, habitué à vivre au milieu des hommes et à les juger, il s'aperçut vite qu'il n'aurait pas à réprimer l'impertinence ou l'amour-propre excessif d'un néophyte, mais à encourager une modeste

lutte. Pour les empêcher de mourir de faim, les troupes de Versailles et quelquefois celles de la Commune, selon la position des combattants, leur avaient, tour à tour, donné des vivres.

» Les caves étaient obscures, fermées et humides. Dans un de ces locaux, on a ramassé le cadavre d'une femme, morte des conséquences de son emprisonnement. Il avait été impossible de lui procurer un médecin.

» Les troupes de Versailles ont exploré ces caves avec l'espoir d'y trouver du vin et elles ont emporté ce qu'elles en ont trouvé. Elles ne semblaient guère avoir de compassion ni de sympathies pour leurs ennemis morts.

» Dans la rue Pellonier, où a eu lieu la fusillade la plus vive, pas un arbre n'est resté debout. La plupart avaient été hachés par les mitrailleuses. Entre deux casernes gisait le corps décomposé d'un ouvrier que personne n'avait eu l'occasion d'enlever.

» Les barricades avaient entre elles un espace de 500 mètres. Toutes étaient fortement armées de mitrailleuses.

» Des soldats se trouvaient dans les maisons situées entre les barricades, mais eux aussi avaient dû se tenir dans les caves et n'avaient pu en sortir pendant la lutte qu'en rampant sur le ventre sous une pluie de balles et de mitraille.

» Les avant-postes de Versailles se trouvaient à 40 mètres l'un de l'autre, et tiraient derrière des murailles trouées.

» Les troupes sont restées aujourd'hui près de leurs barricades.

» Les Versaillais ont reçu l'ordre de ne pas communiquer avec les gardes nationaux, dont ils ont repoussé les avances avec fermeté.

» De part et d'autre on paraissait très-exaspéré.

» Neuilly est rempli de personnes cherchant après leurs amis et les aidant à transporter leurs meubles.

» Il y a eu, naturellement, une grande confusion qui a encore été augmentée par le refus des officiers de Versailles de laisser passer les visiteurs dans la partie basse de l'avenue.

» Plusieurs arrestations ont eu lieu parmi les personnes appartenant aux ambulances et parmi les gardes nationaux.

» De vives plaintes ont été élevées à l'égard de cette mesure, qui détruisait l'effet de l'armistice.

» Il y a tout lieu de croire que la lutte va être immédiatement reprise avec un redoublement d'animosité.

» La porte Maillot est très-endommagée, mais il n'y a pas de brèche.

» Les forts du Sud ont tiré toute la journée.

On écrit de Paris, le 20, au *Daily Telegraph* :

« Les plus violents parmi les « rouges » deviennent fous furieux, grisés par le sang qu'ils versent et voient verser dans ces combats fratricides. Les femmes se travestissent en militaires. Cette après-midi, le bruit de la musique m'attira à la fenêtre: une compagnie de femmes habillées en gardes nationaux, parfaitement armées et équipées, musique en tête, descendaient en bon ordre le faubourg Poissonnière vers les casernes.

» Battus hier, nous eûmes cependant le temps de piller un peu, et nous visitâmes l'établissement des Sœurs de Saint-Germain-l'Auxerrois — de pauvres femmes, qui travaillent courageusement pour leur propre entretien et pour instruire les enfants des pauvres. On ne trouva pas beaucoup d'argent dans la caisse, mais nous n'avons pas fait les dégoutés, et nous nous sommes contentés de ce que nous y avons trouvé — quelques 600 francs. »

Le *Times* du 25 avril publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Paris, 24. — M. Thiers est allé hier à Saint-Denis, et a eu une longue conférence avec le prince de Saxe et le général Fabrice; il les a informés que l'armée s'élève à 150,000 hommes, mais que tout ne sera prêt qu'au mois de mai.

Les églises de Saint-Roch et de Saint-Sulpice sont rouvertes et les curés ont été remis en liberté.

On a affiché sur les murs de Paris un placard signé « BONNE », engageant les amis de l'ordre à se réunir promptement pour venger leurs frères assassinés à la place Vendôme et défendre la cause de l'ordre.

Versailles, 24. — Une partie de la Chambre serait portée à appeler le duc d'Aumale à la tête des affaires comme président de la République; la question a été agitée dans plus d'une réunion. Personne ici ne demande le retour de l'empereur, mais on assure qu'en province, il y a en sa faveur une forte réaction qui ne fait qu'augmenter.

Le correspondant du *Times* donne les détails suivants sur une réunion publique à laquelle il a assisté à Paris, et dont l'objet était d'aviser aux moyens d'arrêter l'effusion du sang et la conciliation.

On ne pourrait imaginer rien de moins conciliatoire que ce meeting de conciliation. L'auditoire était censé composé d'habitants des départements venus à Paris et exclusivement invités à écouter attentivement ce qui allait être proposé, mais on n'avait rien fait pour exclure les autres, et je crois qu'il ne manquait pas de Parisiens. Les promoteurs principaux étaient évidemment pris, également, parmi les Français et les Pro-

vinciaux; la réunion était considérable et l'objet des plus importants, et je fus, en ma qualité d'étranger, quelque peu frappé de la façon singulière, selon moi, dont on s'occupe de certains préliminaires comme, par exemple, le choix du président et de ses assesseurs, opération qui prit beaucoup plus de temps que cet objet n'en méritait.

Le président fut d'abord élu par acclamation à l'unanimité. Apparemment, c'était le seul homme dont la voix, une voix de stentor, qui se fit entendre dans toute l'Assemblée. Le président élu, chaque membre de la réunion désigna son candidat favorable, probablement son employé ou son frère aîné, pour les fonctions d'assesseur, et tous ces noms, heureusement peu nombreux, étaient inscrits, puis le peuple souverain était appelé à choisir entre eux en levant la main pour et contre; il en résulte, naturellement, que les candidats étaient choisis parmi ceux que personne ne connaissait assez pour voter contre eux; un d'eux était porté par une grande majorité, mais c'était un homme qui a assez marqué pour s'être fait des ennemis; il avait donné sa démission de membre de la Commune, et il voulait, malgré une assez forte opposition de ses antagonistes, dire à l'Assemblée pourquoi il avait donné cette démission, son explication fut généralement approuvée; mais, naturellement, quelques mains se levèrent encore contre lui, et il fut battu par les autres contre lesquels, comme absolument inconnus, l'auditoire ne s'était pas donné la peine de lever la main. Malgré sa simplicité, ce mode d'élection n'allait pas vite, et toute l'après-midi aurait pu être employée en préliminaires si le citoyen Millière, ex-député, qui, comme nous l'avons appris plus tard à nos dépens avait besoin de beaucoup de temps pour son propre discours, n'eut vertement blâmé toutes ces lenteurs. Là-dessus, le véritable objet de la réunion fut abordé.

Il s'agissait de proposer les moyens de mettre fin à l'effusion du sang, et tous les orateurs épuisaient leur éloquence en injures contre l'Assemblée de Versailles; le citoyen Millière, « parlant en homme qui a siégé dans cette Assemblée, connaissait bien la scélératesse de ses membres, il affirme que c'est à dessein que l'Assemblée a provoqué la guerre civile par ses insultes calculées à Paris, et qu'elle a accueilli avec bonheur ce moyen d'écraser Paris. Rien ne ferait plus de peine aux députés que de voir la fin de cette guerre civile. Il est favorable aux ouvertures de conciliation, parce qu'il est certain que l'Assemblée ne les acceptera pas, et que cela la mettra plus évidemment dans son tort. »

Un autre orateur, chaudement applaudi, « compare les membres du soit-disant gouvernement de la défense nationale à des tigres qui se sont repus de la chair et du sang du peuple, y compris les femmes et les enfants, et, comme des tigres, il faut les mettre dans une fosse et les fusiller. Il ne pouvait pas être question d'accorder une amnistie à des gens qui ont livré Paris, et qui ont déclaré que les provisions étaient épuisées, quand ils avaient encore en leur possession dix mille quintaux de blé. Il serait un peu fort d'accorder même un armistice à de pareils coquins. Traitez avec eux, si vous voulez, pour arrêter l'effusion du sang, mais en traitant d'une main, combattez de l'autre, » etc., etc. Et néanmoins la guerre civile continue avec rage, et le sang français coule toujours.

Correspondances étrangères.

Versailles, 26 avril.

Une personne que j'ai envoyée à Paris en revient en me disant que le découragement parmi les gardes nationaux fédérés devient de jour en jour plus manifeste. Ceux qui sont de retour des champs de bataille occupent l'intérieur et l'impériale des omnibus réquisitionnés. Les compagnies qui rentrent à pied se traînent péniblement, pas un chant, pas un cri. La population les regarde passer avec une morne tristesse.

La Commune continue le spectacle du défilé des cortèges funèbres; ils ont lieu principalement sur les boulevards et ont pour but de surexciter les imaginations, mais cette mise en scène ne produit aucune impression.

Le prix des denrées alimentaires augmente de jour en jour; l'argent disparaît.

Au ministère de la guerre, et à l'Hôtel-de-Ville, il se passe de véritables orgies; après les repas, on se livre à des jeux effrénés.

La Commune, après le pillage de la caisse de la Compagnie du gaz, a voulu aussi s'emparer de la caisse de la compagnie générale des eaux. Le délégué, chargé de cette mission, s'est retiré les mains vides; on lui a dit que les directeurs étaient partis de Paris, que les employés restés se trouvaient, les jeunes, dans la garde nationale, les autres à leur service administratif; que si la Commune touchait aux ressources de la Compagnie, le personnel n'étant plus payé, déserterait, alors Paris serait privé d'eau. Ces raisons ont décidé la Commune à ne pas insister.

La Commission de 60 membres chargés par l'Assemblée de vérifier les marchés passés, de-

puis le commencement de la guerre s'est divisée en plusieurs sous-commissions qui se partagent les dossiers. Les membres de ces commissions sont aidés par des inspecteurs des finances et des référendaires de la cour des comptes. On découvre des choses curieuses parmi ces dossiers; il y a notamment les comptes des volontaires de Garibaldi qui donneraient lieu à des révélations scandaleuses; ils trouvaient nos vins de Bourgogne, bus sur place, à leur goût, et en ont fait, à nos frais, une incroyable consommation. Il est à désirer que l'enquête de la commission soit aussi complète que possible.

La *Décentralisation* de Lyon raconte que, dimanche, pendant le défilé de plusieurs bataillons de la garde nationale, passés en revue par le général Bourras, il y a eu des cris de vive la Commune! A bas l'Assemblée! — Pourquoi les bataillons qui ont poussé ces cris séditieux n'ont-ils pas été immédiatement licenciés? Sans une prompt et grande fermeté, jamais l'autorité ne rétablira son empire. De tous côtés, dans les départements, on demande de hâter la répression de l'insurrection communiste de Paris, parce qu'elle entretient les espérances et les complots des communistes dans les autres villes.

Tout se prépare pour les élections municipales de dimanche prochain. L'ensemble des informations, notamment en ce qui concerne le Midi, promet de bons résultats. Cette partie de la France, si travaillée par la propagande démagogique, a été dotée de préfets, tels que M. Albert Gigot à Avignon, M. de Champvans à Nîmes, le nouveau secrétaire-général à Marseille, dont l'influence est très utile; nos départements du Midi reviennent peu à peu aux idées d'ordre et de modération. La répulsion unanime contre les odieux excès des communards de Paris s'accroît, chaque jour davantage.

Un nouveau journal intitulé le *Combat* va paraître, le 1^{er} mai, à Carpentras et défendra les opinions conservatrice et libérale; il sera dirigé par MM. Bareillon et Barret, deux des avocats les plus distingués du Midi.

Les principaux fondateurs et rédacteurs du *Correspondant* MM. de Vogué, de Broglie, Cochin, Léopold de Gaillard, de Meaux se sont vus dernièrement à Versailles; tout est prêt pour la réapparition du *Correspondant* le 10 mai, si à cette époque, Paris est rendu à l'ordre et à la France.

P.-S. — Au début de la séance, M. Louis Blanc a interpellé le ministre de la justice sur la circulaire aux procureurs-généraux pour l'application de la loi qui doit juger les délits de presse par les cours d'assises. M. Louis Blanc reproche à M. Dufaure de considérer la conciliation comme un délit. En effet, M. Louis Blanc s'est senti atteint par la flétrissure infligée aux apologistes hypocrites d'une fausse conciliation qui met sur le même rang l'ordre légal et l'insurrection. Nous connaissons cette phraséologie à l'usage du jésuitisme démagogique dont M. Louis Blanc est la personnification et qui cherche à se tenir en équilibre entre la loi et le délit. M. Dufaure, par quelques paroles incisives, a maintenu le sens de sa circulaire, déclaré de nouveau que le gouvernement était décidé à faire l'application de la loi à tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui ont ajouté le crime de la guerre civile aux calamités de l'invasion étrangère. La réplique de M. Dufaure a été couverte d'applaudissements, à plusieurs reprises, sur tous les bancs de la majorité.

L'Assemblée a voté le projet de loi sur la prorogation des échéances des effets de commerce payables à Paris, et maintenu le délai de *deux jours* pour l'exigibilité, délai qui partira du jour où le gouvernement aura déclaré rétabli le service de la poste entre Paris et les autres villes de France.

CONFEDERATION SUISSE

CONSEIL FÉDÉRAL. Séance du 28 avril.

Sur la demande du Comité genevois de secours en faveur des Suisses qui ont souffert en France par suite de la guerre, demande communiquée à qui de droit par le Conseil fédéral, toutes les administrations de chemins de fer suisses se sont déclarées prêtes à accorder le transport gratuit des Suisses indigents revenant de Paris, à condition qu'ils soient munis d'une carte personnelle émanant du Comité.

Dans le cours des négociations au sujet de l'établissement d'une seconde voie sur la ligne Aarau-Olten-Herzogenbuchsee, la Direction a posé définitivement la condition qu'il fut accordé à la Société, eu égard aux intérêts militaires de la Confédération, qui sont fortement en jeu dans cette question, un subsidie de 25,000 fr. par an, pendant la durée de 10 ans, dans le but d'aider à payer les intérêts du capital d'établissement de cette voie. Le Conseil fédéral ne juge pas à propos d'entrer en matière sur cette proposition et donne connaissance de sa décision au gouvernement du canton d'Argovie, qui avait demandé que les négociations à ce sujet fussent reprises en février dernier. Il ajoute qu'il examinera, en

revanche, la question de savoir si, dans une nouvelle loi sur les chemins de fer, il ne serait pas convenable d'introduire une disposition donnant à la Confédération le droit d'exiger la pose d'une double voie sur les lignes ou portions de lignes où les intérêts publics ou commerciaux en font une nécessité.

La légation bavaroise transmet l'ordonnance du ministère de l'intérieur, interdisant l'entrée du bétail venant de Suisse.

Une assemblée de citoyens qui a eu lieu à Fribourg, en septembre dernier, a porté plainte contre la loi fribourgeoise du 9 mai 1870, sur les écoles primaires et secondaires, qu'elle estimait être inconstitutionnelle. Cette plainte est écartée par le Conseil fédéral, par la raison qu'il n'a aucune compétence pour prononcer sur la tendance et l'opportunité de la loi dont il s'agit, et que d'ailleurs cette loi ne porte point atteinte à des droits garantis par la Constitution fédérale ou la Constitution fribourgeoise.

Comme contre-partie à la séquestration de 66 quintaux de poudre qu'on cherchait à exporter dans des caisses à fromages, voici que la douane fédérale de Genève vient de mettre la main sur une quantité assez considérable de poudre de guerre venant de France (également sous une fausse désignation) et paraissant destinée à la Suisse. On se perd en conjectures sur ces transports mystérieux, au sujet desquels des enquêtes sont ouvertes.

Fribourg, 27 avril. (*Correspondance particulière de la GAZETTE DE LAUSANNE.*) — Dans le pays de suffrage universel, comme c'est le cas en Suisse, où les majorités sont par conséquent appelées à gouverner, les questions électorales ont toujours une très sérieuse importance.

Dans le canton de Fribourg, d'après la loi électorale qui le régit, les électeurs votent à la commune, mais il n'y a qu'un collège électoral par district, d'où il suit qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, que les minorités puissent se faire jour et arriver à être représentées d'une manière quelconque au Grand Conseil, et c'est bien en réalité ce qui se passe dans notre canton, où le district du lac seul, à part une ou deux très rares exceptions, un député de l'opposition a réussi à parvenir au Grand Conseil.

Cet état de choses a fini par soulever des plaintes, des pétitions sont arrivées en Grand Conseil; mais cette autorité a fait la sourde oreille: cette loi, a-t-on dit, dont vous vous plaignez, ce n'est pas nous qui l'avons faite, nous la subissons; ceux qui viendront après nous, s'ils le trouvent à propos, la changeront; pour nous, nous la trouvons bonne, nous ne nous croyons pas tenus de la changer.

De là viennent toutes ces récriminations qu'on entend aujourd'hui, de là le mot d'ordre que l'on fait sonner si haut: *abstention! abstention!* Mais ici, dans le camp radical, il est loin de trouver un accord complet, il existe une assez forte fraction qui veut qu'on aille au vote; l'abstention, dit-on, est l'anéantissement, le suicide d'un parti. Dès qu'il cesse de s'affirmer, il cesse par là-même d'exister, il est en quelque sorte mort. La loi et le devoir des partis politiques, c'est le combat, la lutte incessante, c'est la vie militante enfin parvenue aux affaires jusqu'à ce que l'on aie la victoire, et tôt ou tard on réussira.

Fausse manœuvre! répondent les opposants; lorsqu'on est abandonné d'un gouvernement, qu'on ne peut plus espérer d'obtenir justice, il faut l'abandonner de son côté et lui laisser la responsabilité de ses œuvres; tel est aujourd'hui l'état de la question, question qu'on examine, dit-on, question qui est soumise à une commission *sub judice lis est*. Dans cet intervalle, qu'est-il arrivé dans le district de la Broie? Il s'agissait là de remplacer un député défunt, M. Tobie Castella. Eh bien, en dépit des abstentions préconisées, ce serait un candidat tout au moins libéral qui aurait triomphé dans cette élection, avec cette remarquable différence que ce serait surtout les conservateurs qui auraient déserté le scrutin; les abstentions, dans tous les cas, étaient grandes, puisque, sur 3500 électeurs inscrits, 2000 ont manqué à l'appel. Quelle conséquence faut-il tirer de ce singulier fait? C'est que le zèle électoral se serait bien refroidi, d'abord; ensuite, c'est que, dans tous les cas, les abstentionnistes, par principe, n'agissent pas sagement. Pour nous, à tort ou à raison, nous arrivons à cette conséquence particulière que, quelque soit l'esprit plus ou moins exclusif des majorités, elles ne sont pas toujours inflexibles, à tel point que là où il se présentera des candidats d'un mérite incontestable qui auront su gagner l'affection et la confiance des électeurs, ils auront toujours en leur faveur des chances favorables dans une élection, alors même que leurs opinions politiques ne les rapprocheraient pas de la majorité, tandis que d'autres se trouveront, bon gré mal gré, presque toujours à être repoussés du scrutin.

Les électeurs fribourgeois ne manquent ni de bon sens ni d'intelligence, et, là où les intrigues politiques feront place à l'indépendance et à l'esprit d'entente, il ne faut point désespérer de voir sortir de l'urne électorale de bons choix.

CANTON DE VAUD

L'école industrielle cantonale a été fréquentée, pendant l'année scolaire 1870-1871, par 387 élèves, dont 312 réguliers et 75 externes, répartis comme suit au point de vue de leur origine : Vaudois, 250; confédérés, 87; étrangers, 50.

Lors de la dernière revue du corps des cadets de nos établissements cantonaux, il s'est produit quelques faits qui témoignaient du peu de discipline, sans parler des accidents qui en sont résultés. Outre la décharge reçue en plein visage par un de ces jeunes gens, un spectateur a reçu près de l'œil une pierre placée méchamment dans un fusil, et en a été sérieusement malade.

A la séance des promotions qui a eu lieu dans la Cathédrale, le chef du département de l'instruction publique a annoncé aux élèves que toutes leurs compagnies d'infanterie étaient dissoutes et tous les grades destitués. L'autorité verra plus tard s'il y a lieu à reconstruire ces compagnies. (Semaine.)

MONTREUX. — On annonce la mort, dans la force de l'âge, de M. J. Falquier, syndic de Veytaux et député au Grand-Conseil. C'est une grande perte pour la contrée et pour notre canton.

Nous lisons dans le bulletin judiciaire de la Semaine :

Le tribunal criminel du district d'Avenches a jugé la semaine passée un jeune garçon âgé de 16 ans à peine, auteur d'un incendie à Salavand. Par 7 voix contre 5, le jury a admis que ce précoce mauvais sujet avait agi sans discernement, ce qui n'a pas peu étonné le public; la Cour n'a pu dès lors condamner le coupable qu'à être placé à la Discipline. Il aura d'ailleurs (ou son père) à payer à la caisse cantonale d'assurance des dommages-intérêts assez considérables.

La commune de Bassins, qui a vu l'année dernière une femme donner la mort à son mari, va de nouveau fournir une triste besogne au jury criminel de Nyon. Il s'agit cette fois du meurtre d'un enfant nouveau-né, crime qui, bientôt découvert, a amené l'arrestation du père et de la mère. Celle-ci a tout avoué; quant à son mari, il a été provisoirement relâché sous caution.

LAUSANNE. — C'est lundi 4^o mai que M. le professeur Carrard donne une séance au local de la Société industrielle et commerciale, place de la Palud, sur le projet de révision fédérale que M. Munzinger a fait sur la législation, l'importance de ce sujet attirera sans doute un grand nombre d'auditeurs. (Communiqué.)

Nous apprenons que l'inauguration du Casino-Théâtre aura lieu mercredi 10^o mai, par une représentation extraordinaire, dont le programme est fixé ainsi :

1^o Ouverture à grand orchestre; — 2^o Prologue d'inauguration avec effets de théâtre, ballet, etc.; — 3^o Scènes de Molière, par les étudiants de Lausanne; — 4^o Grand chœur avec accompagnement d'orchestre; — 5^o Le Barbier de Séville avec Genevois et la troupe de Genève (qui donnera dans le mois de mai et juin dix représentations d'opéra, opéra comique, drame, comédie, vaudeville.)

Nous avons assisté avec un vif intérêt à la soirée musicale et littéraire donnée hier au soir par M. Henri et Mlle Antonine Perry-Biagioli. Ces deux jeunes artistes ont d'ailleurs pleinement mérité l'accueil sympathique qu'ils ont rencontré.

M. Henri est un musicien doublé d'un compositeur fort habile; Mlle Antonine est poète dans le sens vrai du mot. Rien de plus gracieux et de plus original que le morceau qu'elle nous a dit : le Printemps et la jeune fille; rien de plus touchant que son Noël.

Malheureusement, la salle du Casino, ornée de tous les agréments de l'intérieur d'une caserne, n'ôte son effet à des soirées de ce genre, qui, sans cependant demander des frais de mise en scène, exigent du moins un cadre digne des acteurs.

Espérons que M. Henri et Mlle Antonine Perry-Biagioli tiendront à se faire entendre dans la jolie salle de concert du nouveau théâtre.

Le Comité de secours pour les victimes de la guerre a reçu avec reconnaissance :

1^o De M. Thébaud (maître au collège Gailhard) partie du produit de la vente d'une brochure (causes des désastres militaires de la France en 1870.), 20 fr.;

2^o Produit d'une loterie par quelques jeunes filles de Lausanne pour les orphelins français, fr. 30.50 cent. J.-F. ASTIÉ.

VARIÉTÉS

Interrogatoire des insurgés à Versailles.

Qui en a vu un en a vu deux cents; les misérables qui subissent l'interrogatoire ont tous la même tournure, la même tenue, le même costume et presque la même physionomie.

La scène se passe dans une petite salle du rez-de-chaussée des grandes écuries, devant une table que recouvre le tapis vert traditionnel et qu'entourent les quatre ou cinq personnages à qui incombent ces sortes de cérémonies.

Un gendarme, debout contre la porte, appelle les prévenus qui attendent dans une sorte de vestibule, et les introduit un à un.

L'homme est là, la tête basse, les cheveux en désordre, les vêtements déchirés, les mains et le visage repoussant de saleté; il tremble et il demande s'il doit s'asseoir sur une chaise placée là, sans doute en vue des prisonniers blessés. On le fait tenir debout; l'homme demeure, tournant entre ses doigts, brûlés de poudre, un reste informe de képi, dont il a eu soin d'arracher le numéro matricule.

Voici la marche d'un de ces interrogatoires; je l'ai déjà dit, qui en a entendu un a entendu tous les autres. Il va de soi que je donne au prévenu des noms de fantaisie, sur lesquels au récit sa clarté, sans vouloir risquer d'aggraver par une parole mal comprise la situation d'un d'entre eux.

— Relevez la tête; votre nom et prénoms?
— Durand Louis-Georges.
— Votre âge?
— Vingt-huit ans.
— Votre lieu de naissance?
— Pontoise.
— Votre domicile?
— Paris, faubourg St Antoine, n^o 2.
— Votre profession?
— Ouvrier cordonnier.
— On vous a arrêté tel jour à Courbevoie?
— Oui, monsieur.
— Vous étiez sur une barricade, les armes à la main?
— Oh! monsieur, ce n'est pas vrai, je vous le jure! Ce sont des mensonges.
— Pourtant le rapport l'affirme.
— Oh! monsieur, il se trompe!
— Où étiez-vous alors?
— Dans une cave, monsieur, où je m'étais caché?

— Pourquoi vous étiez-vous caché?
— Pour ne pas tirer, monsieur.
— Ah! alors vous n'avez pas tiré? Cependant, quand on vous a arrêté, le fusil que vous teniez était chaud; le rapport en fait foi.

— J'ai peut-être bien tiré cinq ou six petites balles, monsieur; pour faire comme les autres, mais j'ai tiré en l'air, monsieur, je vous le jure! Je n'ai voulu tirer sur personne.

— Pourquoi avez-vous été vous battre alors, si vous ne vouliez atteindre personne.

— On m'a commandé et on est venu me chercher. Il a bien fallu que j'y aille.

— Avez-vous été déjà condamné?

— Non, monsieur, jamais, je vous le jure!

— Vous mentez; voilà votre dossier que nous avons fait prendre après l'interrogatoire sommaire; vous avez été condamné à deux mois de prison pour vagabondage, à six mois pour vol, etc., etc.

L'homme baisse la tête et ne répond rien; le casier judiciaire l'a trahi.

— Au suivant, dit le fonctionnaire qui dirige l'interrogatoire.

Le gendarme renvoie le prévenu, qu'un autre gendarme reçoit en rendant en échange un autre prisonnier.

Cela va ainsi pendant plusieurs heures de suite.

Les deux ou trois premiers qu'on voit vous inspirent d'abord un sentiment de pitié. Ils protestent si bien de leur innocence; ils disent si bien qu'ils n'ont pas tiré!

Et cependant, quand on voit que tous ceux pris dans la même razzia, tous sans en excepter un, soutiennent la même chose; quand on a en même temps sous les yeux le rapport qui constate cent braves et honnêtes soldats tués et deux ou trois cents blessés; quand on comprend que ce n'est pas le patriotisme qui se révolte, mais la lâcheté qui se lamente; quand on perçoit à nu ces faiblesses, ces misères et ces mensonges, la pitié s'éloigne et fait place au mépris et au dégoût.

Que je plains les honnêtes gens obligés de soulever toutes ces turpitudes!

Un fait inouï et qui mérite de rester dans l'histoire de cette douloureuse guerre, c'est que sur deux mille prévenus environ interrogés jusqu'à ce jour, il ne s'en est encore trouvé qu'un seul, un seul, entendez-vous bien, qui ait avoué franchement, crânement, qu'il avait pris le fusil volontairement et par conviction.

Voilà ses paroles textuelles:
Je ne vaud pas mieux qu'un autre, puisque

j'ai été condamné quatre fois pour vol; mais je vais vous dire la vérité tout de même; je vous promets que je ne mens pas. On m'a dit au poste où j'étais de garde: « Tu sais, les Prussiens et les Versaillais sont d'accord; Bismark est venu à la tribune, et il s'est entendu avec l'Assemblée pour nommer un roi. La chose est faite. Le roi marche sur Paris. » Eh bien! moi je ne veux pas de roi; j'ai pris mon fusil et je me suis dit: je vais aller tuer le roi. J'ai tiré dans le tas, jusqu'à ce qu'on m'ait arrêté; voilà toute l'histoire; je ne veux rien dire de plus; vous ferez ce que vous voudrez!

Et dire qu'il s'en est trouvé qu'un sur deux mille ayant eu ce courage!

Edouard DANGIN.

(Gaulois.)

DÉPÊCHES

Paris, 27 avril, 9 h. du m.

Les forts du Sud ont beaucoup souffert du bombardement de la journée d'hier. Les projectiles des batteries des Versaillais tombant avec beaucoup de précision sur les forts ont causé des pertes considérables à l'artillerie des fédérés.

Les casemates ont été également fort endommagées.

Le Mot d'ordre croit que, à la dernière extrémité, les fédérés feraient sauter les forts du Sud. Le feu des fédérés, a dit-on, contraint au silence les batteries de la terrasse de Meudon.

Les journaux dévoués à la Commune annoncent que le 195^e bataillon de la garde nationale s'approche des barricades élevées par les Versaillais dans Neuilly, et que le feu de la porte Maillot aurait démolé cinq pièces de la batterie établie par l'armée de Versailles à Courbevoie. La Commune a tenu hier une séance secrète.

Paris, 27 avril, midi.

Le Journal officiel de la Commune annonce qu'il est interdit d'opérer des réquisitions chez les ressortissants d'États étrangers.

Un arrêté de la Commune ordonne l'établissement de bureaux militaires, composés de sept membres qui seront nommés par la Commune pour chacun des vingt arrondissements de Paris. Ces bureaux ont pour mission de requérir toutes les armes qui pourraient être cachées dans leurs arrondissements, ainsi que de rechercher tous les individus astreints au service militaire par les décisions de la Commune et de les incorporer dans les bataillons de l'arrondissement dans lequel ils sont domiciliés.

Le délégué chargé de l'approvisionnement de la ville de Paris annonce que la ville possède des vivres pour un temps suffisant et que, à cet égard, la population est à l'abri de spéculations usuraires.

M. Raoul Rigault a été nommé procureur général de la Commune.

Les membres de la Commune qui ont été nommés par le 12^e arrondissement ont résolu de donner un délai de 48 heures aux citoyens de 19 à 40 ans pour prendre du service dans la garde nationale sous peine d'arrestation et de renvoi devant la cour martiale.

Paris, 27 avril, 8 h. du soir.

Aujourd'hui, les batteries de Courbevoie ont vivement attaqué la porte Maillot, les barricades de l'Arc-de-Triomphe, ainsi que la porte des Ternes. Les fédérés ont construit sur la rive droite de la route de Paris à Asnières, à 1000 mètres environ de la Seine, une batterie nouvelle destinée à battre Gennevilliers, les bois de Colombes et Courbevoie. La principale batterie des troupes de Versailles se trouve au moulin des Brières, à 5000 mètres de distance. Il est arrivé dans les environs de Bécon des chaloupes canonnières de Versailles. Les fédérés entretiennent un feu très vif contre le Mont-Valérien. L'irritation des deux partis en présence ne fait que grandir chaque jour.

Paris, 28 avril.

Les francs-maçons se proposent d'arborer samedi soir leur drapeau sur les murs de la ville et des forts.

Les journaux annoncent l'arrestation du général Martimprey, qui commandait les Invulnérables.

D'après les rapports officiels de la Commune, les pertes des fédérés s'élevaient jusqu'à présent à 9000 morts et blessés et 3000 prisonniers.

Versailles, 28 avril.

D'après les nouvelles de Paris de ce matin, le Journal officiel de la Commune a publié un arrêté de la Commune ordonnant aux Compagnies de railways du Nord, de l'Est, d'Orléans et de Lyon, de verser dans les 48 heures deux millions qui seront imputables à l'arrière de leurs impôts.

Dans la séance d'hier de la Commune, M. Courbet a recommandé au délégué des affaires extérieures de demander à l'Europe de reconnaître les droits de Paris comme belligérant. M. Meillet répond qu'il a reçu le ministre de la république de l'Equateur ainsi que les autres envoyés des républiques de l'Amérique du Sud. Il ajoute qu'il sait de bonne source que des démar-

ches sont faites à Versailles pour faire reconnaître les fédérés comme belligérants. La Commune a décrété la démolition de la chapelle élevée à la mémoire du général Bréa comme constituant une insulte aux insultes aux insurgés de 1848.

Versailles, 28 avril.

Après M. Thiers, M. de Kerdrel, député légitimiste, a pris la parole et soulève la question monarchique. A chaque instant il est interrompu par les violentes récriminations de la gauche, du centre et même d'une partie de la droite.

L'incident produit une vive émotion.

Berlin, 28 avril.

Une feuille catholique de Berlin ayant prêté à l'empereur, à propos de la réception par lui d'une députation catholique, une réponse dans laquelle l'empereur aurait annoncé que, après la fin de la guerre, il ferait d'accord avec d'autres souverains des démarches contre l'occupation de Rome par l'Italie, la Kreuzzeitung affirme de bonne source que l'empereur n'a point fait une réponse affirmative ni sous cette forme, ni sous une autre, mais qu'il a seulement assuré ses interlocuteurs d'une manière générale de sa disposition à prendre en sérieuse considération toutes les circonstances et tous les intérêts de son époque. Enfin, la Kreuzzeitung nous apprend que les envois de troupes prussiennes en France doivent recommencer dans la mesure que rend nécessaire le maintien de l'armée mobile d'occupation dans un état de constante préparation au combat.

Versailles, 28 avril, 9 h. du matin.

Un détachement de fédérés a été mis en fuite cette nuit vers les Hautes-Bruyères.

Plusieurs de ses officiers ont été faits prisonniers. Le feu des batteries du fort d'Issy est presque éteint et les travaux d'approche des troupes de Versailles sont poursuivis activement. Les journaux applaudissent au discours prononcé dans la séance d'hier de l'Assemblée nationale, par M. Thiers, et blâment M. de Kerdrel d'avoir inopinément soulevé la question monarchique.

Versailles, 28 avril.

A l'Assemblée nationale M. Poyer-Quertier dépose un projet de loi ouvrant un nouveau crédit pour le paiement et l'entretien des troupes allemandes en France, crédit nécessité par la prolongation de l'insurrection. M. Poyer-Quertier faisant allusion aux récentes assertions de M. de Bismarck dans le Reichstag, a déclaré que les engagements pris par la France ont été régulièrement et scrupuleusement tenus, selon la teneur de la convention. Les termes échus ont été payés aux autorités prussiennes, et l'entretien des troupes allemandes continuera à être fait selon les engagements contractés; quelque onéreux qu'il soient, ils seront loyalement remplis, comme il convient au gouvernement français.

Versailles, 28 avril, 6 h. du soir.

Le maréchal Mac-Mahon est allé aujourd'hui à Rueil. Il reviendra dans la soirée. Le fort d'Issy ne répond presque plus. L'attaque est considérée comme imminente. Les délégués de Bordeaux sont venus ici pour entamer des négociations de conciliations. Ils sont partis aujourd'hui pour Paris.

Londres, 28 avril.

Chambre des communes. Plusieurs membres annoncent qu'ils présenteront lundi un motin condamnant les propositions du chancelier de l'Échiquier, M. Lowe, relative à l'impôt sur le revenu.

Versailles, 29 avril, 8 h. du matin.

Hier, feu vif toute la journée contre les forts du Sud.

Le fort de Vanves riposte vigoureusement. Quelques coups de canon ont été échangés cette nuit.

Aucun événement important.

Les avis de Paris constatent que la canonnade incessante fatigue beaucoup les gardes nationaux dont l'effectif diminue chaque jour.

Le Français dit que le total des troupes actives de la Commune ne dépasserait pas aujourd'hui 25,000 hommes.

Ed. FERRA, éditeur responsable.

Bourse de Genève.

	28 avril	29 avril
Ouest-Suisse	180	—
» privilégiées	—	—
Central-Suisse	572 50	571 25
Italien 5%	56	56
Crédit lyonnais	—	465
Obligations Ouest-Suisse 56-57	427	427
Emprunt	79	—
Obligations Lombardes	231	230 50
» Victor-Emmanuel	—	—
» Méridionales d'Italie	—	171
» Domaniales	—	432
» Tabacs	—	455
6 1/2% Etats-Unis	512 50	513 75
Banque fédérale	—	—
4 1/2 fédéral	—	102 50
Bons méridionaux	—	432 50
Ville de Florence	—	207 50

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE
 Direction de M. F. Defrenne.
Dimanche 30 avril 1871
 Pour les représentations de
M. Genevois
 1er ténor du Théâtre italien de Paris,
 Dernière représentation de
LUCIE DE LAMBERMOOR
 Grand opéra en quatre actes.
 Musique de Donizetti.
 Première représentation de la
CITERNE D'ALBI
 Drame en 3 actes, de MM. Dennerly
 et Gust. Lemoine.
 Ordre : 1^o La Citerne ; 2^o Lucie.
 Portes et bureaux à 6 3/4 h. On commen-
 cera à 7 1/4 h.

Grande salle de l'hôtel des Alpes
 Dimanche 30 avril, à 8 h.
 C 3050 **SOIRÉE MUSICALE**
 par l'orchestre **Beau Rivage**, sous la
 direction de M. Heinrich. Entrée 50 c.

Société des Beaux-Arts
 Les membres de la Société sont préve-
 nus que la prochaine soirée familiale a
 lieu à l'Abbaye de l'Arc, lundi 1^{er} mai, à
 7 heures du soir. 3051

SOCIÉTÉ industrielle & commerciale
 du canton de Vaud
 Séance du lundi 1^{er} mai, à 8 h. du soir,
 au local ordinaire.
Ordre du jour :
 Exposé de M. le professeur Carrard,
 sur le projet de révision fédérale de M.
 Munzinger, en matière de législation.
 3049 Le Comité.

La Commission d'inspection
 des écoles de Rolle
 invite les personnes disposées à ensei-
 gner provisoirement pendant trois mois,
 à dater du 1^{er} mai, dans le collège, l'his-
 toire générale et les langues grecque, la-
 tine et allemande, à adresser leurs offres
 de services au directeur, M. le pasteur
 Delafontaine, à Rolle.
 Traitement : 2100 fr. par an. [3013]

Quelques garçons
 de la Suisse française trouveraient l'occa-
 sion d'apprendre l'allemand chez un in-
 stituteur du canton d'Argovie, dans
 l'un des plus beaux sites de la Suisse al-
 lemande.
 On recevrait les élèves à de bonnes con-
 ditions modérées.
 S'adresser aux initiales V T 501 agence
 de publicité **Haasenstein et Vo-
 gler, Lausanne.** H 2604 X

PENSION
 Un instituteur habitant une ville de la
 Suisse allemande, désire prendre en pen-
 sion

DEUX GARÇONS
 de la Suisse française. Un bon enseigne-
 ment de la langue allemande est assuré.
 Meilleures références.
 Pour renseignements plus détaillés, s'a-
 dresser à M. Wolf, instituteur, à Brug,
 Argovie. H - X

Un candidat en philosophie,
 Suisse, désirerait trouver, pour se per-
 fectionner dans la langue française, une
 place comme précepteur. Salaire pas de-
 mandé. S'adresser sous les initiales G J
 384, à MM. **Haasenstein & Vogler,**
 Bâle. (H 1333 c)

Une demoiselle qui vient d'obte-
 nir le diplôme de régente pour le canton
 de Berne, désire se placer de suite dans
 une bonne famille de la Suisse romande,
 pour se perfectionner dans la langue fran-
 çaise.
 En équivalent de la pension, elle offre
 de donner des leçons aux enfants et de
 se rendre utile dans la maison.
 Prière de s'adresser pour informations,
 à M. le pasteur **Rohr**, ou à M. **Büh-
 ler**, intendant de l'hôpital Ziegler, à
 Berne. (H 2632 X)

Une famille peu nombreuse qui
 pourrait
Prendre en pension
 et à la campagne dans les environs de
Lausanne, Aigle ou Bex, un Mon-
 sieur déjà âgé et faible de tête, est priée
 de donner son adresse aux initiales U Q
 566, franco, agence de publicité **Ha-
 saenstein & Vogler, Lausanne.**
 — Deux chambres avec sortie indépen-
 dante sont nécessaires. (H 2620 X)

Un jeune homme, connaissant les af-
 faires, désirerait trouver une association
 ou une suite de commerce, à Lausanne ou
 dans une ville des environs.
 Adresser les offres franco aux initiales
 X E 511, à MM. **Haasenstein et Vo-
 gler, à Lausanne.** 3000

Mme la baronne de Haersolte van den
 Doorra, à la Haye (Hollande), demande
 pour le mois de mai une

BONNE SUISSE
 ou Française
 de la religion protestante, âgée de 25 à 30
 ans, pour soigner trois petits garçons qui
 parlent déjà le français, et leur consacrer
 tout son temps.
 On désire qu'elle puisse s'occuper de la
 couture.
 Munie de bonnes recommandations et
 lettres affranchies à Mme **Surmond,**
Bosch-Lust, La Haye (Hollande.)
 H 2554 X

Un jeune homme de 19 ans (Bâ-
 lois), qui parle les deux langues et qui
 connaît parfaitement les ouvrages de bu-
 reau, cherche à se placer à Lausanne, ou
 ses environs. S'adresser, par lettres et
 sous les initiales L J, à l'imprimerie Bor-
 geaud, à Lausanne. C 3052

Une bonne cuisinière, bien re-
 commandée, s'offre pour le 12 mai. S'a-
 dresser chez Mme **Morgen, St-Pierre, 3,**
 Lausanne. C 3054

Une jeune fille de Berne cherche
 à se placer pour apprendre le français en
 travaillant quels ouvrages que ce soit sans
 gages. S'adresser à D Reber fils, au bout
 du Grand Pont, 10, Lausanne. 3046

DOMESTIQUES des deux sexes,
 pour tous genres de services, tels que co-
 chers, jardiniers, domestiques de campa-
 gne, cuisinières, filles de chambre et ser-
 vantes, cherchent à se placer par le bu-
 reau D. Reber fils, au bout du Grand
 Pont, 10, Lausanne. 3047

ON DEMANDE une fille respec-
 table, de 14 à
 16 ans, Française ou Suisse, pour aider
 dans le service d'une auberge; elle aurait
 l'occasion d'apprendre la langue alle-
 mande. S'ad. aux initiales G Q 391, à MM.
Haasenstein et Vogler, à Bâle. (H 1408 c)

ON DEMANDE
 pour un jeune **Allemand**, désireux de
 se perfectionner dans la langue française,
 un emploi chez un négociant ou chez un
 homme d'affaires de la Suisse romande.
 Ses parents, qui sont commerçants, of-
 frent de recevoir un échange ou de payer
 une finance.
 Ecrire à l'agence **Haasenstein et Vogler,**
 à Lausanne, sous les initiales X M 518.
 (H 917 L)

ON DEMANDE une femme de
 chambre bien
 recommandée, sachant repasser, savonner
 et ayant fait un apprentissage de cou-
 turière. S'adresser chez M. **MANUEL,** épi-
 cier, à Lausanne, qui indiquera. 3045

Un hôtel de premier ordre
 de la Suisse de l'est demande un très bon
CHEF DE CUISINE
 qui connaît surtout la grande cuisine, pour
 la saison, du 15 juin au 15 septembre ou
 éventuellement pour l'année.
 S'adresser franco aux initiales U K 560
 agence de publicité **Haasenstein et Vo-
 gler, à Genève.** (H 2597 X)

ON DEMANDE à acheter 20
 fusils de
 chasse à 2 coups. S'ad. chez Vannod,
 armurier, rue St-Pierre, 1, au 2^e. (C 3016)

AVIS MÉDICAL
 Le Dr **GUÉX**, médecin-chirurgien,
 reçoit tous les jours, de midi à une heure,
 mardi, jeudi et samedi; à la même heure,
 consultations spéciales pour les maladies
 des oreilles, 23, rue du Lac, **Vevey.**
 C 3048

Importation & exportation
 des véritables
Médicaments américains
 par **A.-H. BOLDT**
 à Genève.
 (Exiger toujours ce timbre)

Lesington Pills
 (produit seul de plantes)
 contre
TOUTES LES MALADIES
 provenant du sang.
 1 boîte contenant 65 pilules
3 francs.
 Dépôts chez les pharmaciens
 à Lausanne, F. Buttin; — à
 Vevey, Martin; — à Soleure,
 A. Schiessle; — à Fribourg,
 E. Bodmer; — à Berne, A.
 Brunner; — à Genève, Kohler,
 rue du Mont-Blanc.
 (H 2631 b X)

Pension LA PRAIRIE
 près les **Bains d'Yverdon**
 (Canton de Vaud) Suisse.
 Appartements et bonnes chambres in-
 dépendantes disponibles. Prix modérés.
 Prix particuliers pour famille et séjour
 prolongé.
 S'adresser au propriétaire. (2788)

AVANCES
 Maison de
commission, entrepôt & prêts
DUBOIS & C^o
 Petit-St-Jean, Lausanne
 Succursale à Vevey, place Orientale, 2.
 Avances sur toutes sortes de marchan-
 dises telles que : bijouterie, horlogerie,
 draps, étoffes diverses, meubles, denrées
 coloniales, etc. On se charge aussi de la
 vente à la commission. 2721

UNION DES EMPRUNTS A PRIMES
AVEC 3 FRANCS on participe pen-
 dant 3 ans à tous
 les tirages des emprunts : National, Ville
 de Milan (1864), Bari, Barletta et Reggio.
 — 57 tirages donnant ensemble 6,677,580 fr.
 — On souscrit chez M. François, rue
 de Carouge, 3, qui délivre des prospectus.

MAISON DE SANTÉ
 Genève, Montbrillant, 27
 Pour le traitement des personnes atteintes
 d'aliénation mentale. Autorisée par arrêté
 du Conseil d'Etat du 28 janvier 1870. Un
 médecin est attaché à l'établissement;
 toutefois, les malades peuvent être soig-
 nés par un médecin de Genève au choix
 de leur famille.
 Ve **J.-P. DUCHOSAL,**
 ancienne directrice de la maison cantonale
 2871 des aliénés.

Plus de goitres!!!
 Prompte guérison du goitre sans les suites fâcheuses
 qu'occasionnent les préparations iodées par leur usage
 prolongé. Traitement facile et infallible. Prospectus im-
 primés. Prix : 3 fr. pour Genève. Expédition contre rem-
 boursement. Remède externe. Pharmacie **DARIER,** à
 Genève. (H-X)

PIÈCES A MUSIQUE
 en tous genres, **A. Rivenc & Co,**
 place des Alpes, près l'hôtel de la Paix,
Genève (Médaille 1^{re} classe, Paris. 1867)

Pour Hôtels, Pensions
 et CAFÉS

BIÈRE DE MUNICH
 (Löwenbräu)
 En bouteilles par caisses de 50
H. Stierlin-Diener
LAUSANNE 2979

MIEL DE TABLE
 première qualité, en boîte de 1/4, 1/2 et
 3/4 quintal à 70 francs, au comptant pour
 100 livres, franco **Lucerne,** chez
Jules ROUX, à Lucerne.
 L'emballage sera facturé au meilleur
 marché et retour franco. Lettres franco.
 Garantie pour excellente marchandise. —
 Grandes commandes depuis 2 quintaux,
 5 % de rabais. (H 2592 X)

Un appartement bien meublé, à
 louer de suite, chez Madame **Albesano-
 Schmidt,** rue Valentin, 2, au second, Lau-
 sanne. C 2981

A LOUER A AIGLE, dans une
 bonne exposition, un
 appartement meublé comprenant 5 cham-
 bres, une cuisine et mansarde. S'adres-
 ser à M. Marc Pittet, à Aigle. 3044

HOTEL A LOUER
 La municipalité du Lieu exposera en
 amodiation aux enchères publiques la
 ferme de l'hôtel de ville, soit auberge
 communale au Lieu, pour le terme de 3 à
 6 ans. Entrée en jouissance le 1^{er} octo-
 bre 1871.
 Cet hôtel, construit récemment à neuf,
 situé dans un centre populeux et indus-
 triel, où se réunissent les assemblées des
 conseils de la commune et où ont lieu
 toutes les ventes et mises quelconques
 promet au preneur, avec le débit local, un
 bénéfice assuré.
 Le preneur aura, en outre, la jouissance
 de douze cents toises de terrain en prés
 et champs, ainsi que de deux vases à vin
 de la contenance de 800 pots chaque.
 Les enchères auront lieu au dit hôtel, le
 lundi 22 mai 1871, à deux heures après-
 midi.
 Les miseurs devront faire connaître
 leurs cautions avant la mise.
 Les conditions sont déposées à la se-
 crétairerie. (H 864 L)
 Pour la municipalité :
 Le syndic, Le secrétaire,
 L. GUIGNARD. C. GUIGNARD.

Domaine à vendre
A SAINT-SULPICE (Vaud)
 Cette propriété consiste :
 1^o En une maison en parfait état, ayant
 3 logements, caves, grange, écurie, re-
 mise;
 2^o En une dépendance ayant chambre à
 lessive, de travail, bûcher et buatons à
 pores;
 3^o Un grand jardin et une cour clos
 de murs entourent la maison;
 4^o Environ 8 poses terrain en vigne (8
 quartiers), champs et pré à proximité
 de la maison.
 S'adresser à Mme veuve **Bôle, à St-
 Sulpice,** et pour traiter à M. **Jaques,**
 notaire, à Morges. 2735

GRAND HOTEL DES GORGES DU TRIENT
Emprunt complémentaire de 60,000 Fr.
 à 5 % d'intérêt.

La municipalité de la commune de Salvan (Valais), en complément de l'emprunt de
 150,000 fr. autorisé, ouvre la souscription à ce complément d'emprunt pour 60,000
 francs, pour l'achèvement des travaux de l'hôtel qu'elle construit aux Gorges du Trient.
CONDITIONS GÉNÉRALES
 L'emprunt est émis en 60 obligations de 1000 fr. chacune, jouissant d'un rabais de
 1 % pour une souscription jusqu'à 4000 fr. et de
 2 % 5000 fr. et au-dessus.
 Des titres en dessous de mille francs sont réservés au gré des souscripteurs, par
 fraction de 500 fr.
 Les titres porteront intérêt à 5 % l'an et le paiement du coupon pourra se prendre
 en remboursement par la poste sur le président de la commune.
 Le remboursement se fera par amortissement annuel de 10,000 fr., dès 1872, sur
 tirage au sort des titres.
 Les inscriptions et versements contre récépissés provisoires sont reçus par le pré-
 sident de la commune et par la Banque cantonale vaudoise ou ses agences pour le
 canton de Vaud.

GARANTIES ET HYPOTHÈQUES
 (Outre l'hôtel lui-même et tous les avoirs bourgeoisiaux affectés en hypothèque. Les
 obligations auront une garantie supplémentaire sur les recettes des Gorges du Trient
 15,000 visiteurs annuels) et les carrières d'ardoises de Vernayaz.
 Le président de la municipalité.
Louis GROSS.

BAINS D'YVERDON
Eaux Thermales Sulfureuses Alcalines
OUVERTS DÈS LE 1^{er} MAI
 Le grand nombre de cures remarquables opérées chaque année atteste pleinement
 l'efficacité de ces eaux et justifie leur ancienne réputation pour les maladies de la
 peau, les affections rhumatismales et catarrhales, le lymphatisme, les engorgements,
 etc. L'administration n'a rien négligé pour le bien-être des malades qui trouveront à
L'HOTEL DES BAINS logements confortables, ta-
 ble très soignée, vastes
 jardins et parterres réservés; magnifiques ombrages. Prix modérés. — Service
 médical. — Eaux en boisson, en bains et douches.
 S'adresser au gérant. (H 2610 X)

VERNAYAZ-PISSEVACHE
Grand Hôtel des Gorges du Trient
OUVERT DÈS LE 1^{er} MAI
Etablissement de 1^{er} ordre, nouvellement construit à l'entrée des gorges
 du Trient et de la nouvelle route de Chamounix, par Salvan et Finhauts, station télé-
 graphique.
 Omnibus à chaque train. Voitures particulières. Guides et mulets pour Chamounix
 et le St-Bernard. Bains dans l'hôtel.
 (H 2624 a X) **R. PASCHE & FILS.**

LA BAUCHE (SAVOIE)
 Eau minérale la plus riche parmi les eaux ferrugineuses (17 cent. par litre), souve-
 raine toutes les fois que la thérapeutique doit recourir à l'emploi du fer. (H 2633 X)

CRAMPES EPILEPTIQUES [EPILEPSIE]
 Guérit par corres. le méd. spécial pr l'épilepsie, **Dr O. KILLISCH**
 Berlin, Louisenstrasse, 45. — Plus de cent personnes déjà
 guéries.

POMMADE ANTI-HERNIAIRE
 de **Godefroy Stourzenegger, à Hérisau, Appenzell.** — Cet excel-
 lent remède contre les **hernies**, les **précipitations** de la matrice et les
hémorrhoides, qui ne contient aucune matière suspecte, et dont l'effet
 est constaté par nombre de cures surprenantes et attestées, se vend en pots de
 6 fr. chez l'inventeur même et chez M. **Chastellain, rue Haldimand, 3, à**
Lausanne, Burkel, frères, droguistes, Genève. (H 2082 X b)

TOUX. MALADIES DE POITRINE
 Les **Pectorines** (tablettes pectorales) du **Dr J.-J. HOHL, à Heiden**
 sont approuvées et recommandées par un grand nombre de médecins contre la
toux, l'enrouement et les **catarrhes**, ainsi que contre **l'asthme**,
 les **affections pulmonaires** et les symptômes de la phthisie. No-
 breux certificats. — Se vendent à 75 c. et fr. 1,10 la boîte dans les pharmacies
Chastellain, rue Haldimand, à Lausanne; Kœrner, à Aigle; A. Brunner et E.
**Hegg, à Berne; Boisot, à la Chaux-de-Fonds; Archinard, à Cossonay; Schmidt-
 Muller, à Fribourg; Burkel, frères; Fol et Brun et Weiss et Lendner, à Ge-
 nève; de Werra, à St-Maurice; Mellet, à Montreux; Buznod, à Morges;
 Monnier, à Nyon; Barbezat, à Payerne; Frœlich, à Rolle; Reck, au Sentier;
 Rouge, à Vallorbe; Mayor, à Vevey, et Péter, à Yverdon.** (H 2082 X a)

Vente d'immeubles
A PULLY
 Le 22 mai 1871, à 2 heures après-midi,
 en maison de commune à Pully, les hoirs
 de M. le pasteur Gaudard exposeront en
 mise publique les immeubles ci-après dé-
 signés, situés au territoire de Pully, sa-
 voir :
 A Pully, maison ayant logement, cave
 et pressoir, de 10 perches 30 pieds, place
 de une perche et jardin de 17 perches 45
 pieds;
 En Rochettaz, vigne de 257 perches;
 En Rénier, vigne de 420 perches;
 Es Pottalles, soit au Faux-Blanc, vigne
 de 316 perches;
 Vers-le-Moulin, vigne de 162 perches
 50 pieds;
 Es Désertes, vigne de 231 perches 50
 pieds;
 A dit lieu, vigne de 102 perches 15
 pieds.
 Les vignes, qui seront divisées par par-
 celles, sont en bon état, bien situées, et
 les deux dernières, bordant le chemin de
 Lutry à la Maladière, sont des terrains à
 bâtir de premier choix.
 Les conditions sont déposées au bureau
 de M. Ch. Bugnion, à Lausanne. 3056

Boulangers & pâtisseries
Levure pressée toujours fraîche,
 de 1^{re} qualité, à fr. 1,25 la livre. Seul dé-
 pôt de la fabrique chez J. Marendaz, con-
 fiseur, Palud, Lausanne.
 On demande un apprenti. 2961

Pour cause de circonstances exception-
 nelles, un domaine de 7835 1/2 perches,
 en jardin, vignes, prés et champs, avec
 bâtiments neufs, ayant logements, grange,
 écurie, cave, remise, pressoir et dépend-
 dances, jouissant d'une superbe vue, si-
 tué à 3/4 de lieue de Morges, serait main-
 tenant à vendre, très avantageusement
 pour l'acquéreur, dont 4180 1/2 perches
 en vignes, pouvant à elles seules rappor-
 ter l'intérêt annuel du prix auquel on
 pourrait le céder, et le reste en prés et
 champs. 230 perches en jardin et vigne
 et un verger de 440 perches irrigué et
 garni de jeunes arbres fruitiers, se fau-
 chant 6 fois l'an, sont attachés aux bâti-
 ments, le surplus très rapproché. Ce pe-
 tit domaine pourrait convenir à un agri-
 culteur aussi bien qu'à un capitaliste,
 comme placement de fonds par spéculation.
 S'adresser franco au notaire **Freymond,**
 à Morges. 3053

A VENDRE un cheval à deux
 buste, hors d'âge et très propre aussi à
 un service de ferme. Le voir chez M.
 d'ALBIS, à Jouxens-Mézery. (2943)

LAUSANNE — IMPRIMERIE L. VINCENT